

Ident-No: RENCAST FC 51 ISOCYANATE

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : RENCAST FC 51 ISOCYANATE

Utilisation : Composant isocyanate pour systèmes d'outillage

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Everslaan 45
3078 Everberg / Belgium

Téléphone : +41619661599
Téléfax : +41619661589
Téléphone en cas d'urgence : +32 35 751 234 (in France ORFILA : +33(0)145425959)

Pour toutes questions de Sécurité, Hygiène et Environnement relatives à ce document ou son contenu, veuillez contacter:
E-Mail: global_product_ehs_admat@huntsman.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par inhalation.
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Isocyanate à base de MDI
préparation

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues (R42/43)	9016-87-9	Xn	R20 R36/37/38 R42/43	15.00 - 25.00
terphényle hydrogéné No.-CE: 262-967-7	61788-32-7		R53	1.00 - 5.00
terphényl No.-CE: 247-477-3	26140-60-3	N	R50/53	0.10 - 1.00

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.

Ident-No: RENCAST FC 51 ISOCYANATE

Version 4

Date d'impression 09.05.2009

Date de révision 21.03.2009

- Contact avec la peau : Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.
- Ingestion : Appeler immédiatement un médecin.
Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : mousse résistant aux alcools
Dioxyde de carbone (CO2).
Poudre sèche.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Eau abondante en jet.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Information supplémentaire : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
Oxydes de carbone.
Oxydes d'azote.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit arrive dans les égouts.
Ne pas contaminer l'eau superficielle.
Eviter la pénétration dans le sous-sol.
- Méthodes de nettoyage : Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Eviter la formation d'aérosols
Assurer une ventilation adéquate.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ident-No: RENCAST FC 51 ISOCYANATE

Version 4

Date d'impression 09.05.2009

Date de révision 21.03.2009

Stockage

Information supplémentaire : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux sur les conditions de pour animaux.
stockage Conserver le récipient bien fermé.
Conserver à des températures comprises entre 2 et 40 °C.

Classe de danger de : Classe de stockage 12, Liquide non dangereux
stockage Huntsman
Advanced Materials

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	0.1 mg/m3 0.2 mg/m3		FR-VME I FR-VME R
terphényle hydrogéné	61788-32-7	5 mg/m3		FR-VME 8H
terphényl	26140-60-3	5 mg/m3		FR-VME 15M

Mesures d'ordre technique

Pas de précautions spéciales.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Filtre de type AX-P2 (vapeurs organiques, particules)

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Ecran facial.

Protection des mains : Matériaux pour gants pour utilisation à long terme (BTT>480 min):
Caoutchouc butyle
Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Matériaux pour gants pour utilisation à court terme/projection (10 min<BTT<480 min):
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc néoprénique
Des gants conformes à des normes reconnues comme p. ex. EN 374 (Europe), F739 (US), doivent être utilisés.
La convenance et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, p. ex. de la durée et de la fréquence de contact, de la résistance chimique du matériaux de gant et de l'habileté.
Prenez toujours conseil auprès des fournisseurs de gants.
Des informations supplémentaires peuvent être trouvées p. ex. sous www.gisbau.de

Protection de la peau et du : Vêtement de protection.

Ident-No: RENCAST FC 51 ISOCYANATE

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

corps Chaussures de sécurité.

Mesures de protection : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : liquide

Couleur : beige

Odeur : de moisi

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : > 200 °C
Méthode: évalué

Pression de vapeur : <0.001 Pa
à 25 °C

Densité : 1.68 - 1.72 g/cm³
à 20 °C

Solubilité dans l'eau : Note: Se décompose au contact avec de l'eau.

Viscosité, dynamique : 1,000 mPa.s
à 20 °C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Note: Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.

Matières à éviter : Des acides forts et des bases fortes.
Des oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

Oxydes de carbone.

Oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat
Dose: 490 mg/m³

Ident-No: RENCAST FC 51 ISOCYANATE

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

Irritation des yeux	: irritant lapin
Irritation de la peau	: irritant lapin dermique
Sensibilisation	: sensibilisant cochon d'Inde dermique
Sensibilisation	: sensibilisant homme inhalation

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodegradable.

Effets écotoxicologiques

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Eviter la pénétration dans le sous-sol.
Eviter que le produit arrive dans les égouts.
Ne pas contaminer l'eau superficielle.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit	: Code d'élimination de déchet: 070208 Doit être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Conteneur	: Les récipients vides peuvent être jetés à la décharge après nettoyage si les règlements locaux sont respectés.
Réglementation	: Déchets: Décret 77-974 du 19/08/1977 (JO du 28/08/1977): non concerné, Déchets: Arrêté du 04/01/1985 (JO du 16/02/1985): concerné, Décret 94-609 du 13/07/1994 (JO du 21/07/1994): concerné

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

ADR:

Réglementation: Marchandise non dangereuse

RID:

Ident-No: RENCAST FC 51 ISOCYANATE

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

Réglementation: Marchandise non dangereuse

Transport maritime

IMDG:

Réglementation: Marchandise non dangereuse

Transport aérien

IATA-DGR:

Réglementation: Marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Étiquetage selon la Directive-CE

Étiquetage requis

Symbole(s):	: Xn	Nocif
Phrase(s) de risque	: R20 R36/37/38 R42/43	Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.
Phrase(s) de sécurité	: S26 S28 S38 S45	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales	: Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.	
Les composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette.	: diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (R42/43)	

Législation nationale

REG_FRANCE : - Maladies professionnelles. Tableaux publiés dans bulletin n°

Ident-No: RENCAST FC 51 ISOCYANATE

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

87-4 bis du j.o, Code SS article L461-1 à 8:62, - Travaux interdits, Articles R 234-9 et 10 (femmes): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-16 ans): concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-18 ans): concerné, Arrêté du 19/02/1985 (travail temporaire): non concerné, Surveillance médicale spéciale: Arrêté du 11/07/1977 et Circulaire n° 10 du 29/04/1980: concerné, Installations classées loi n° 76-663 du 19/07/1976: concerné, Décret du 07/07/1992, Décret n° 94-484 du 09/06/1994, Décret n° 94-609 du 13/07/1994, Décret n° 96-197 du 11/03/1996

Etat actuel de notification

- : AICS oui
- : EINECS oui
- : INV (CN) oui
- : KECI (KR) oui
- : PICCS (PH) oui

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste de Phrases de risque (Section 3)

- | | |
|-----------|--|
| R20 | Nocif par inhalation. |
| R36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. |
| R42/43 | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Respectez les usages, teneurs, conditions et précautions d'emploi mentionnés dans les documents techniques et de sécurité établis par Huntsman Advanced Materials. Ces recommandations, fondées sur nos connaissances à ce jour, ont été déterminées en fonction des caractéristiques du produit et, le cas échéant, des applications pour lesquelles il est préconisé. Sur ces bases, et selon les bonnes pratiques professionnelles, tenez compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs concernant votre activité tels que les conditions de mise en oeuvre du produit (par ex. temps, température de polymérisation...), la nature des mélanges, ainsi que l'usage raisonnablement prévisible de votre produit. La responsabilité de Huntsman Advanced Materials ne saurait être mise en cause en cas d'incidents consécutifs à l'emploi de l'un de ses produits à des fins ou dans des conditions non préconisées dans les documents de sécurité fournis par elle, ni en cas de non-respect des règles et précautions à observer dans l'exercice de votre profession. Cette fiche peut faire référence à des textes réglementaires. Elle ne saurait pour autant comporter une énumération

Ident-No: RENCAST FC 51 ISOCYANATE

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

exhaustive des textes promulgués à la date de la rédaction et ne dispense en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.